



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-12-2025 /

Dossier complet le : 15-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010495/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un programme mixte immobilier d'une surface de plancher totale de 14 339 m², accompagnée de 320 places de stationnements sur une friche accueillant l'ancien hall d'exposition Saint Martin, sur la commune de Pontoise (95)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

E-CARE

Raison sociale

E-CARE

N° SIRET

94131552500019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CURUTCHET

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet nécessite au préalable la démolition du bâti existant accueillant l'ancien hall des expositions. Le programme mixte immobilier prévoit la construction de 3 lots : - Lot A en partie Nord-Est : un pôle médical avec parking en sous-sol d'une surface de plancher de 9 250 m² décomposé en deux volumes carrés reliés par un hall d'accueil central. Les accès conservés ou créés permettent de rendre autonomes le projet durant le phasage des travaux. - Lot B en partie Sud-Ouest : une résidence étudiante comprenant deux bâtiments parallèles (200 chambres) d'une surface de plancher totale de 4 852 m². De nombreux espaces communs sont prévus : salle de détente, espace de restauration collective, coworking, laverie, salle de sport, ainsi que des stationnements vélos couverts. - Lot C dans le prolongement du bâtiment étudiant au Sud : un vestiaire sportif de plain-pied d'une surface de plancher de 237 m². Un cheminement extérieur le relie à la rue Lavoisier, assurant son accessibilité et son évacuation. Les bâtiments seront accompagnés d'un parc de stationnement offrant un total de 320 places. Le projet permet la création de 6 987 m² d'espaces verts qualitatifs, soit 32% du terrain d'assiette, et in fine permet la désimperméabilisation du site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'implante sur le terrain en friche de l'ancien Hall d'exposition Saint Martin dont le foncier est maîtrisé par la Ville de Pontoise et identifié par le projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme parmi les sites à restructurer. L'objectif du projet est de proposer une programmation mixte répondant à des besoins identifiés à l'échelle communale et intercommunale en termes de soins médicaux, de logements étudiants et d'équipements sportifs. L'opération va permettre, sur un terrain déjà artificialisé, de reorganiser l'implantation des bâtiments afin d'optimiser l'espace et dynamiser le quartier par l'impulsion de nombreuses activités (offre de soins variée et offre de logements étudiants et jeunes actifs). Le projet prévoit de tirer parti des espaces verts du site, pour permettre une intégration des bâtiments dans la morphologie urbaine du secteur. Ainsi, l'aménagement n'augmentera pas la surface imperméabilisée du terrain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de construction sera divisé en plusieurs phases : - Phase 0 : Démolition du bâtiment existant d'une surface au sol de 6 210 m², - Phase 1 : Construction du volume bâti Sud-Est du pôle médical et du hall d'accueil, ainsi que de la résidence étudiante au Sud-Ouest, - Phase 2 : Construction du second volume bâti Nord du pôle médical. Les phases de construction se dérouleront comme suit : - Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées, - L'aménagement des voies nouvelles (terrassement, mise en place de couches de fondation et de forme, mise en place de bordure et de revêtement), - La construction des bâtiments (fondations, sous-sol, structure, second œuvre), - L'aménagement des espaces verts paysagers et des espaces communs, plantation d'arbres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le terrain sera occupé par un pôle médical offrant des soins pluridisciplinaires et complets, et par une résidence étudiante de 200 chambres. Un vestiaire sportif de plain-pied vient compléter le complexe sportif du stade en limite Sud. Ainsi, chaque lot aura sa propre voie d'accès et ses propres parkings extérieurs. Le pôle médical sera desservi par 3 accès distincts, un sur chaque voie publique (Rue Pierre de Coubertin, Chaussée Jules César et Rue Lavoisier), la résidence étudiante sera desservie depuis la Rue Pierre de Coubertin. Le vestiaire aura un seul accès piéton depuis la rue Pierre de Coubertin. Le projet connaîtra d'un côté la vie classique d'une résidence étudiante (vie des résidents, déplacements depuis les chambres vers le pôle étudiant, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable), et de l'autre l'activité économique fondée sur les soins médicaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir (code de l'urbanisme), Permis de construire (code de l'urbanisme),
Déclaration au titre de la loi sur l'eau - rubrique 2.1.5.0 (code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface de plancher Emprise batie Espace vert Surfaces imperméabilisées	(21 440 , m²) (14 339, m²) (6 060, m²) (6 987, m²) (14 447, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Rue Pierre de Coubertin

Lieu-dit :

Localité : 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise

Code postal : 95300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°5'3"E° , " Lat. : 49°2'44"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone ULm du PLU de Pontoise

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ZNIEFF le plus proche se situe à 4,1 km (Vallée de Cléry et ravine des Molues).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de l'agglomération Cergy-Pontoise en cours d'élaboration. Commune concernée par l'arrêté préfectoral n°16249 du 23 février 2022 (classement sonore transport ferroviaire) et l'arrêté préfectoral n°01.088 du 10 mai 2021 (classement sonore transports terrestres).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les prospections floristiques et pédologiques sur site n'ont pas révélé la présence de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPRI de la Vallée de l'Oise approuvé le 05/07/2007 et le PPRMT de Pontoise approuvé le 09/11/2001.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet se situe en dehors des zonages réglementaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL, CASIAS ou SIS n'est identifié au droit du projet. Les résultats d'analyses ont montré la présence de faibles anomalies en métaux lourds dans les sols superficiels entre 0 et 2 m de profondeur au niveau des espaces extérieurs projetés et très localement en naphthalène au niveau des terres restantes en place pour le bâtiment prévu sans niveau de sous-sol. D'un point de vue
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Selon l'arrêté préfectoral n°2021-09-16-00009 du 16 septembre 2021 établissant les Zones de répartition des eaux (ZRE) dans le bassin Seine-Normandie, la commune de Pontoise est située en zone de répartition des eaux au titre des « Parties captives des nappes de l'Albien et du Neocomien ». Au regard des caractéristiques géologiques des sols au droit de l'emprise projet, cette dernière
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La demolition engendrera la production de dechets qui seront envoyes vers un centre de tri agree et specialise en fonction de la nature et la teneur des materiaux. Un diagnostic PEMD a ete realise conformement a la reglementation (90% des dechets pourront etre recycles).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain presente une topographie relativement plane oscillant entre + +54 et +58 mNGF. Le projet s'implante en lieu et place de batiments, la topographie du terrain ne sera donc pas modifiee
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux d'alimentation en eaux potable et d'assainissement sont existants a proximite de l'emprise projet. Le projet beneficiera des aménagements existants (station d'epuration de Neuville-sur-Oise) pour assurer une bonne gestion des ressources.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet aura peu d'impact significatif sur la faune et la flore car il se situe sur un terrain deja artificialise.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain deja impermeabilise et artificialise. A contrario, le projet s'inscrit dans une demarche de rehabilitation d'une friche urbaine/industrielle en desartificialisant les sols (creation d'espace pleine terre).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone soumise a un alea moyen face au risque de retrait-gonflement des argiles. Une etude geotechnique G2 AVP a ete realisee en consequence. Le projet n'est pas soumis au risque inondation ou incendie de foret. Les risques sismique et radon sont tres faibles sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Selon les informations communiquees par l'Agence Regionale de Sante, le projet n'intercepte pas de captages ni de perimetres de protection rapprochee de captages ERCH
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La réalisation du projet entrainera la circulation d'engins de chantier, cet impact sera néanmoins temporaire. En phase d'exploitation, l'étude trafic conclut que les flux générés par le projet sont modérés, et qu'ils ne créent pas de perturbations ou saturations en heure de pointe.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux entrainera des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'emprise projet sera uniquement concernée par le bruit émis par la Chaussee Jules Cesar, classée catégorie 4 et le boulevard de la Viosne, classée catégorie 2.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. Une charte chantier à faible impact environnemental sera élaborée spécifiquement pour l'opération.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses du fait de la création de logements et équipements publics.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera concerné par les émissions lumineuses provenant de l'éclairage public des voiries et des établissements à proximité.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront traitées à l'aide d'un dispositif de stockage dont les débits de fuite se feront par rejet régulé vers le réseau public existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront traitées à l'aide d'un dispositif de stockage dont les débits de fuite se feront par rejet régulé vers le réseau public existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine de la creation d'eaux usees, ces dernieres seront collectees et raccorde au reseau public existant. In fine, les eaux usees de l'operation seront donc acheminees vers la station d'epuration NEUVILLE-SUR-OISE (code Sandre 039545001000). Mise en service en 2006, elle couvre le territoire de l'agglomeration de Cergy Pontoise (27 communes) et ~~reccede une capacite nominale de 400 000 EU~~
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase chantier, les dechets dangereux et/ou qui ne peuvent etre valorises seront diriges vers des centres de tri agrees. Les dechets inertes pourront etre valorises sur d'autres sites en tant que granulats. En phase d'exploitation, le projet produira des ordures menageres qui seront collectees par le service de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Implante dans une zone de presumption de prescription archeologique, le projet respectera les prescriptions du Service Departemental de l'Archeologie de la DRAC selon les modalites de l'arrete prefectoral n°2004-677 du 1er decembre 2004.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain est actuellement occupe par un ancien parc des expositions ayant ferme en 2016. Le projet prevoit la rehabilitation de cette friche urbaine/industrielle par la construction de logements etudiants et d'un pole medical.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet sur l'environnement sont décrites dans la pièce 6 "Description du site et du projet".

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures Eviter - Réduire - Compenser sont décrites dans la pièce 6 "Description du site et du projet". En résumé : - Evitement : Conservation de l'alignement d'arbres en périphérie, - Evitement : Adaptation de la période des travaux, - Evitement : Balisage d'habitats d'espèces protégées et mise en défens, - Réduction : Les déblais seront préférentiellement revalorisés sur site. Concernant les excavations et évacuations de terres liées à la réalisation du niveau de sous-sol et des plateformes, des dépassements en substances sur éluats ont été détectés sur la zone d'étude, impliquant la gestion d'une partie des terres du site vers des installations de stockage adaptées, - Réduction : Création de 6 987 m² d'espaces verts qualitatifs, soit 32% du terrain d'assiette, - Réduction : La totalité du parc de stationnement sera végétalisée (haies arbustives) et revêtue de matériaux perméables type Evergreen, - Réduction : Les toitures du pôle médical seront en partie végétalisées., - Réduction : Recréation d'une friche graminéenne, - Réduction : Le projet prévoit au total la plantation de 196 arbres de hautes tiges, - Compensation : Les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées (toitures, cheminements, voiries, etc.) seront collectées et stockées dans des solutions compensatoires (diorite 40/70 et noues), puis elles seront rejetées à débit régulé à 2 l/s/ha vers le réseau public existant rue Pierre de Coubertin. Les zones de stockages de chaque bassin versant permettront la rétention d'une pluie de récurrence trentennale, et une vidange en moins de 24 heures.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par sa localisation et sa composition, le projet participera au reamenagement du secteur, tout en respectant l'architecture du quartier et les prescriptions d'urbanisme pour une totale insertion. Il tend a repondre a l'objectif de zero artificialisation nette en s'implantant sur une zone deja impermeabilisee et en augmentant la surface d'espace pleine terre. De plus, le projet ne s'implante pas au sein de zones d'inventaire et de protection de l'environnement. L'ensemble des contraintes environnementales du site ont ete integrees au projet des la phase de conception pour reduire les nuisances sur les futurs usagers et la biodiversite. Au regard des faibles enjeux environnementaux identifiés, de l'ensemble des mesures d'evitement, de reduction et d'accompagnement prevues par le projet, et des procedures connexes auxquelles il

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CURUTCHET

Prénom

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Bordeaux

Fait le 15-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)